

2018-5245  
2018-12-24

**IPACIDE LWT 826**

MICROBICIDE LIQUIDE  
SOLUTION  
INDUSTRIEL

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**NO D'HOMOLOGATION : 31066**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**GARANTIE :**

Diméthylthiocarbamate de potassium..... 25% (par poids)

**POISON**

**CORROSIF**

**CORROSIF POUR LES YEUX**

**IRRITANT POUR LA PEAU**

**SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

CONTENU NET : Litres; kilogrammes

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :** Hautement toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques et les autres organismes aquatiques. Tenir éloigné des estuaires, lacs, ruisseaux, rivières et étangs. Ne pas déverser l'eau traitée dans ces eaux. Ne pas contaminer l'eau ou la nourriture, lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit. Ne pas réutiliser les contenants vides.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**DUBOIS CHEMICALS CANADA, INC.**

**SUITE 1600**

**1 FIRST CANADIAN PLACE, 100 KINGS STREET WEST**

**TORONTO ON M5X 1G5**

**TÉLÉPHONE: (604) 261-3019**

## **UN MICROBICIDE À SPECTRE LARGE POUR LE CONTRÔLE DE LA CROISSANCE DES ALGUES, BACTÉRIES ET CHAMPIGNONS.**

### **MODE D'EMPLOI**

**1) Pour les tours de refroidissement :** Avant de procéder au traitement, les tours de refroidissement (à eau) devront être débarrassées des dépôts organiques, inorganiques et microbiologiques. Un traitement choc initial au puisard des tours doit être effectué, et consiste à ajouter de 320 à 480 mL par 10,000 litres d'eau à traiter. Répétez ce traitement choc jusqu'à ce que le problème soit sous contrôle. Les traitements subséquents sont constitués de doses de 160 à 480 mL par 10,000 litres d'eau à traiter, tous les 2 à 5 jours ou lorsque nécessaire. La fréquence de l'addition dépendra de la fréquence des purges et de la sévérité du problème microbiologique.

**2) Pour les filtres de lavage à air :** Avant de procéder au traitement, les filtres de lavage à air devront être débarrassés des dépôts organiques, inorganiques et microbiologiques. Un traitement choc initial au puisard des filtres doit être effectué, et consiste à ajouter de 74 à 94 mL par 1,000 litres d'eau à traiter. Répétez ce traitement choc jusqu'à ce que le problème soit sous contrôle. Les traitements subséquents sont constitués de doses de 34 à 94 mL par 1,000 litres d'eau à traiter, tous les 1 à 5 jours ou lorsque nécessaire. La fréquence de l'addition dépendra de la fréquence des purges et de la sévérité du problème microbiologique. Pour être utilisé seulement si un dispositif de ventilation locale adéquat est disponible pour éliminer les aérosols.

**3) Fluides pour l'industrie métallurgique :** Pour enrayer la croissance des bactéries et des champignons, utiliser à une concentration de 600 à 4000 ppm basée sur le poids du fluide dilué.

**4) Pour l'industrie pétrolière : Les eaux de récupérations secondaires:** Pour enrayer la croissance des thiobactéries, ajouter 130 à 260 mL du produit par 10,000 litres d'eau à traiter.

**5) Pour l'industrie pétrolière : La préservation des fluides et boues de forages, les fluides de complétions ainsi que les fluides de garnissages:** Utiliser à une concentration de 280 à 1420 ppm du produit basée sur le poids de liquide à traiter.

**6) Pour l'industrie pétrolière : La préservation du pétrole brut, l'huile diesel et les distillats de mazout:** Pour la préservation durant l'entreposage, Ajouter 900 à 1800 mL du produit par 10,000 litres de liquide à traiter.

**NE PAS** rejeter un effluent contenant ce produit dans un réseau d'égout, un lac, un cours d'eau, un étang, un estuaire, un océan ou tout autre plan d'eau.

**NE PAS** contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques au cours du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

### **MISES EN GARDES**

#### **DANGER GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Corrosif pour les yeux. ÉVITER le contact avec les yeux. Corrosif pour la peau. ÉVITER le contact avec la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Nocif si ingéré. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements ainsi que toute contamination des aliments. Au cours de la manipulation du produit, durant des activités de nettoyage et d'entretien, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants

résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection (lunettes de protection étanches ou écran facial).

### **PREMIERS SOINS**

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Avis au médecin: La présence possible de dommages aux muqueuses suite à l'absorption du produit, pourrait contre-indiquer le recours à un lavage gastrique.

### **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants.

S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
- 2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.